



MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

COMPTE RENDU – CONSEIL MUNICIPAL

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	27 novembre 2020
Lieu	Mairie
Session	Sans public, suivant article 6 de la loi 2020-1379, paragraphes II et III
Date de la convocation	23 novembre 2020

Référence	CM-CR-2020-005
État du document	Validé

Présents	Nicolas VANNEAU Josette HABCHI MARGOLI Ludovic NADEAU Manon MILLES Thierry JOUSSET Carine VANNEAU Laurent DUMONT Gwenaëlle LESIEUR	Sylviane BOUCHEREAU Emilien BRETON Cécile DE SOUSA Laura BEZANNIER Jackie FERRE Delphine GAUTHIER
Pouvoir	Samuel BEAUGER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU	
Secrétaire de séance	Ludovic NADEAU	
Début de séance	20h30	
Fin de séance	21h58	

ORDRE du JOUR

- 01.Ouverture de la séance
- 02.Approbation des CR des séances en date du 19 février, 10 juillet et 2 octobre 2020
- 03.Annonce des délégations prises par le maire
- 04.Délégations du conseil municipal au maire
- 05.Règlement intérieur du conseil municipal
- 06.Commissions communales
- 07.Budget 2020
- 08.Chartres Métropole : approbation rapport de la CLECT
- 09.Habitat Eurélien : demande de garantie communale
- 10.Saedel : approbation compte rendu annuel aux collectivités locales 2019
- 11.Anervedel : appel à adhésion
- 12.Personnel communal
- 13.Informations diverses
- 14.Questions diverses
- 15.Clôture de séance

01. Ouverture de séance

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne le pouvoir qu'il a en sa possession : Samuel BEAUGER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU.

14 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Ludovic NADEAU accepte le poste.

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY, assassiné le 16 octobre 2020 à Conflans Ste Honorine.

02. Approbation des comptes rendus des 19 février, 10 juillet et 2 octobre 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil les comptes-rendus des conseils municipaux des :

- compte rendu du 19 février, approuvé par les élus présents à la séance et réélus, à savoir Jackie FERRE, Nicolas VANNEAU, Ludovic NADEAU.

- compte rendu du 10 juillet, approuvé par les élus présents à la séance et réélus, à savoir Jackie FERRE, Nicolas VANNEAU, Laurent DUMONT.

- compte rendu du 2 octobre 2020 :

✕ Delphine GAUTHIER : le compte rendu présente 10 points alors que l'ordre du jour en annonce 11. Le point n°9 est reporté 2 fois.

✕ Laura BEZANNIER souhaite que les réponses et les questions soient plus exhaustives à l'avenir.

Monsieur le Maire note les remarques. Le compte rendu du 2 octobre 2020 sera rectifié, renvoyé aux élus et approuvé au prochain conseil.

03. Annonce des délégations prises par le maire

2020-01

Signature du devis DE04244 avec l'entreprise Heurtault pour le remplacement du faux plafond existant par un fond plafond chauffant et remplacement de l'ensemble des luminaires, pour 21 421.40HT soit 25 705.68€TTC.

ETAT-DETR-Equipements et services à la population	Refus juillet 2020
ETAT-DSIL-Rénovation thermique, transition énergétique et énergie renouvelables	Refus juillet 2020
ETAT-DSIL-Rénovation thermique, transition énergétique et énergie renouvelables-Plan de Relance-octobre 2020	10 600€
CHARTRES METROPOLE-FONDS DE CONCOURS-juillet 2020	4 235€
AUTO FINANCEMENT	6 586.40€
TOTAL HT	21 421.40€

2020-02

Signature du devis 20-258 en date du 19 novembre 2020 avec l'entreprise Riguet Bureautique pour l'aménagement du mobilier de la cantine scolaire pour 6 667.44€ HT soit 8 000.93€ TTC. La livraison est prévue début juillet.

CHARTRES METROPOLE-FONDS DE CONCOURS- juillet 2020	3 333.72€
AUTO FINANCEMENT	3 333.72€
TOTAL HT	6 667.44€

2020-03

Déclarations d'Intention d'Aliéner depuis le conseil de février 2020. La commune renonce à son droit de préemption. Monsieur le Maire précise que le PLU et son règlement sont consultés avant réponse.

✕ Jackie FERRE : aurait souhaité avoir les documents afin de les vérifier entre élus de l'opposition, avant la séance du conseil

✕ Laura BEZANNIER : une transmission des pièces par navette pourrait être mise en place

✕ Laurant DUMONT : tous les documents du conseil municipal sont consultables en mairie.

04. Délégations du conseil municipal au maire

Vu la lettre de la préfecture en date 29 octobre 2020 concernant une observation sur ladite délibération concernant les délégations du maire, numéros 2,14 et 16,

Il convient de revenir sur certaines délégations et d'indiquer une limite budgétaire, à savoir :

2° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à 50 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L211-2 ou au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, sur tout le territoire sauf la zone A.

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, à 5 000€.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 15 voix, décide de prendre une délibération complémentaire à la 2020-35 du 2 octobre 2020 et de fixer les limites ci-dessus.

05. Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune de 1 000 habitants et plus doit se doter d'un règlement intérieur du conseil. Il doit être adopté dans les 6 mois suivant l'installation.

Ledit règlement a été adressé à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Remarque Laura BEZANNIER :

- ne comprend pas son article 15 « questions orales ». Pourquoi déposer les questions par écrit puisque les questions sont orales.

Réponse de Nicolas VANNEAU :

- afin d'y apporter une réponse orale lors de la séance du conseil.

Remarque Laura BEZANNIER :

- quelle est la différence entre questions écrites et orales

Réponse de Nicolas VANNEAU :

- les questions écrites sont indépendantes du conseil municipal et peuvent être émises à tout moment.

Remarque Laura BEZANNIER :

- une « navette » entre les 2 listes pourrait être mise en place afin d'évoquer en amont les points de l'ordre de jour.

Réponse de Nicolas VANNEAU :

- la mise en place d'une navette va être étudiée

Remarque Laura BEZANNIER :

- fait part de l'article 109 de la loi engagement et proximité, à savoir : renforcer les droits de l'opposition afin de faire vivre la démocratie locale : une fois par an, lorsqu'au moins un dixième des membres d'un conseil municipal le demande, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors du conseil municipal suivant.

Réponse de Nicolas VANNEAU :

- les propos dudit article vont être vérifiés

Remarque Laura BEZANNIER :

- article 20 : souhaite savoir si pour la liste « Ensemble Prunay 2020 » disposera du ¼ de page si le bulletin municipal est supérieur à 6 pages

Réponse de Nicolas VANNEAU :

- oui quel que soit le nombre de pages

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions, Laura BEZANNIER, Delphine GAUTHIER, Jackie FERRE, valide le règlement intérieur.

06. Commissions communales

Le nouveau conseil municipal doit procéder au renouvellement de leurs membres. Ce vote a lieu par principe au scrutin secret mais il a été décidé, à l'unanimité, de désigner les membres par scrutin public.

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

CAO (commission d'appel d'offres)

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Président	Nicolas VANNEAU	
1	Thierry JOUSSET	Sylviane BOUCHEREAU
2	Ludovic NADEAU	Carine VANNEAU
3	Liste « Ensemble Prunay 2020 »	Liste « Ensemble Prunay 2020 »

Monsieur le Maire demande si la liste « Ensemble Prunay 2020 » a des candidats.

✕ Jackie FERRE rappelle qu'il aurait aimé avoir les documents avant afin d'en discuter avec les colistiers de la liste « ensemble Prunay 2020 ».

Monsieur le Maire décide de représenter ce point au prochain conseil municipal.

CCID (commission communale d'impôts directs)

Monsieur le maire indique que la commission communale des impôts directs assiste les services fiscaux dans les travaux d'évaluations foncières ainsi que ceux relatifs à l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation. Cette Commission est présidée par le Maire et est composée de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants.

✕ Jackie FERRE demande si chaque personne a été contacté par téléphone et souligne que certains corps de métiers ne sont pas représentés.

✕ Nicolas VANNEAU : cette liste est une proposition de noms faite aux services des impôts. Dès leur validation par les impôts, un courrier sera adressé aux personnes retenues

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix et 2 abstentions, Delphine GAUTHIER, Jackie FERRE, propose une liste de 24 noms soit 12 titulaires et 12 suppléants, qui sera transmise à l'administration fiscale.

CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Titulaire : Nicolas VANNEAU – Suppléant : Thierry JOUSSET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 NPPV, Thierry JOUSSET, désigne Nicolas VANNEAU, titulaire et Thierry JOUSSET suppléant.

CNAS (comité national d'actions sociales)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a adhéré au CNAS afin de satisfaire à ses obligations légales vis-à-vis de ses salariés en matière d'action sociale. Il invite le conseil à désigner un délégué élu et un délégué agent pour représenter la collectivité notamment lors de l'assemblée départementale annuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Madame Sylviane BOUCHEREAU en qualité de délégué élu et Madame Virginie CARTON en qualité de délégué local des agents.

07. Budget 2020 – Décision modificative n°1

Ludovic NADEAU présente la décision modificative n°1

SECTION de FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	DESIGNATION	RECETTES MONTANT	RECETTES MONTANT
D 023	Virement à la section d'investissement	4 146.00 €	
	TOTAL D 023 : virement à la section d'investissement	4 146.00 €	
R 722	Immobilisations corporelles		5 607.00 €
	TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 607.00 €
D 678	Autres charges exceptionnelles	1 461.00 €	
	TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	1 461.00 €	
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	5 607.00 €	5 607.00 €

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

SECTION D'INVESTISSEMENT			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES MONTANT	RECETTES MONTANT
R 021	Virement de la section de fonctionnement		4 146.00 €
	R 021 Virement de la section de fonctionnement		4 146.00 €
D 2128	Autres agencements et aménagements de terrains (aménagement du stade)	1 923.00 €	
D 21311	Hôtel de ville (aménagement wc)	484.00 €	
D 21312	Bâtiments scolaires (marquage au sol, aménagement confinement)	1 222.00 €	
D 21316	Equipements du cimetière (pose de plaques)	709.00 €	- €
D 21318	Autres bâtiments publics (mise en conformité de la salle polyvalente, aménagements divers)	6 269.00 €	
D 2151	Réseaux de voirie	- 5 000.00 €	
	D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 607.00 €	
R 10226	Taxe d'Aménagement		6 677.00 €
	R 10 : Dotations, fonds divers et réserves		6 677.00 €
D 2118	Autres terrains (frais échange terrain Vacher)	3 145.00 €	
D 21318	Autres bâtiments publics (ajustement des crédits : parvis médiathèque, toiture local association)	310.00 €	
D 2168	Autres collections et œuvres d'art (suite remarques trésorerie registre état civil)	- 1 000.00 €	
D 2183	Matériel de bureau et matériel informatique (destructeur, vidéoprojecteur)	1 005.00 €	
D 2184	Mobilier (lits pliants, chariot de desserte)	830.00 €	
D 2188	Autres immobilisations corporelles (reliures état civil, four micro-ondes, extincteurs, aspirateur)	926.00 €	
	D 21 : immobilisations corporelles	5 216.00 €	
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	10 823.00 €	10 823.00 €
	TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	16 430.00 €	16 430.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix, et 1 abstention, Jackie FERRE, valide la DM n°1.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour demander une subvention auprès de la DRAC, au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques pour 2021.

Cette subvention porterait sur le salaire de l'agent, à hauteur de 70%.

Monsieur le Maire tient à préciser que la commune de Prunay-le-Gillon n'a pas pu solliciter cette subvention pour l'année 2020 en raison de la crise sanitaire et de la mise en place de la délégation préfectorale. Cette prise en charge d'une durée de 4 ans s'en trouve donc décalée et prendra fin en 2024 au lieu de 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix, autorise Monsieur le Maire à solliciter la DRAC pour une subvention au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques pour 2021.

08. Chartres Métropole : approbation des rapports de la CLECT : gestion, l'entretien et la maintenance des bouches et poteaux d'incendie et l'archéologie préventive

Monsieur le Maire rappelle la mission de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Le conseil municipal est sollicité pour qu'il se prononce sur les rapports de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), à savoir la gestion, l'entretien et la maintenance des bouches et poteaux d'incendie (2020-02) et l'archéologie préventive (2020-03)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix, approuve les 2 rapports de la CLECT à savoir sur la gestion, l'entretien et la maintenance des bouches et poteaux d'incendie (2020-02) et l'archéologie préventive (2020-03)

09. Habitat Eurélien : demande de garantie communale

Le 23 octobre 2020, Habitat Eurélien demande à la commune qu'elle se porte garant pour un prêt consenti auprès de la caisse des dépôts et consignations, pour le lotissement centre bourg.

Un accord de principe avait été donné en décembre 2017, par la municipalité.

Cette garantie pour la commune de Prunay le Gillon représente 50% du prêt de 2 023 000€ soit 1 012 500€.

Les 50% restant sont garantis par le Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix, 3 abstentions Laura BEZANNIER, Delphine GAUTHIER, Jackie FERRE, décide de se porter garant.

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

10. SAEDEL : approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2019

La SAEDEL a envoyé le compte rendu annuel concernant l'opération centre bourg, correspondant au contrat de concession d'aménagement en date du 11 juillet 2014.

Le conseil municipal doit adopter ce rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix, 2 absentions, Laura BEZANNIER, Jackie FERRE, approuve le compte rendu annuel 2019 de la SAEDEL

11. Anervedel : adhésion

ANERVELDEL est une entreprise d'insertion par l'activité économique.

Son action est le nettoyage de l'environnement par la taille d'arbres, la tonte, les nettoyages de chemins, le nettoyage de rivières et des plans d'eau...

La commune de Prunay-le-Gillon a déjà fait appel à cette association. L'adhésion est de 65€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix, décide d'adhérer à l'Anervedel et autorise Monsieur le Maire à verser la cotisation de 65€

12. Personnel communal

MISE EN CONFORMITE DU RIFSEEP

Vu la délibération 2020-004 du 13 janvier 2020,

Vu l'avis favorable du CT du Centre de Gestion est arrivé en mairie le 11 février 2020,

Le conseil municipal est sollicité pour mettre en conformité ladite délibération, suivant l'avis favorable du comité technique du centre de gestion n°2020/RI436 du 06 février 2020, à savoir :

- le rajout au profit du cadre d'emploi des techniciens
- retrait du critère « réussite des objectifs assignés » de la part IFSE
- retrait de l'indemnité de régisseur dans la liste des primes cumulables avec le RIFSEEP du fait que cette indemnité est indemnisée dans la part IFSE.

Tous les cadres d'emplois de la commune sont concernés par le RIFSEEP.

☒ Jackie FERRE demande :

- s'il y a une incidence budgétaire → non
- la réussite des objectifs assignés est enlevé de la part IFSE → oui mais pas du CIA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de compléter à compter du 1^{er} janvier 2021, le RIFSEEP suivants les modifications ci-dessus.

DEPART EN RETRAITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 agents font faire valoir leurs droits à la retraite, un au 1^{er} janvier 2021 et l'autre au 1^{er} février 2021.

Monsieur le Maire propose de leur offrir un cadeau de départ afin de les remercier pour l'ensemble des années passées au sein de la commune, à hauteur de 20 € par année de présence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix, décide d'accorder 160€ en bons cadeaux pour l'agent des services techniques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix, 1 abstention, Thierry JOUSSET, décide d'accorder 740€ en bons cadeaux pour l'agent des services administratifs

13. Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

☒ Composition de la commission de contrôle de la liste électorale

	Nom – Prénom du Titulaire	Nom – Prénom du Suppléant
1ère liste	BRETON EMILIEN	DE SOUSA CECILE
	BOUCHEREAU SYLVIANE	
	LESIEUR GWENAELLE	
2ème liste	BEZANNIER LAURA	FERRE JACKIE
	GAUTHIER DELPHINE	

☒ Nomination par arrêté du Maire :

Conseillers municipaux délégués : Laurent DUMONT maintenance, Samuel BEAUGER entretien et espaces verts, Carine VANNEAU communication.

Contrat local de santé de Chartres Métropole : Gwenaëlle LESIEUR

Eure et Loir Habitat : commission attribution : Sylviane BOUCHEREAU

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

Correspondant Défense et Sécurité : Laurent DUMONT

Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance : Nicolas VANNEAU

☒ Conseil Départemental 28 : Fonds péréquation aux taxes additionnelles aux droits de mutation, enveloppe 2020 : 23 506.95€ (dispositif destiné à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales).

☒ La mise en place des décorations de Noël aura lieu à partir du lundi 14 décembre ; après la formation de Ludovic Breton lui donnant un CACES pour la conduite de Plateforme Élévatrice Mobile de Personne.

☒ La dalle funéraire devrait revenir au mois de décembre dans l'église.

Remarque de Jackie FERRE : l'emplacement a-t-il été défini ?

Réponse de Monsieur le Maire : Monsieur Rolland est passé pour valider l'emplacement déjà défini.

☒ Passage d'une balayeuse au mois de janvier, sur plusieurs jours.

☒ la Saedel nous a informé, suite à leur visite du 18 novembre dernier, que 4 terrains étaient encore disponibles pour la tranche 1. Le démarrage de la tranche 2 est prévu en janvier. Les maisons « seniors » seront livrées fin janvier. La commission d'attribution est mi-décembre.

☒ A la disposition de chaque élu :

- le rapport d'activités de Chartres Métropole pour 2019 (clé USB)
- Le magazine notre Agglo
- Le magazine votre ville

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

☒ Thierry JOUSSET précise que si des habitants ont des problèmes pour le raccordement à la fibre sur le domaine public, c'est au prestataire sur place constatant le problème de déclarer l'incident à Orange (propriétaire du réseau Télécom). Il est conseillé aux habitants, dans ce cas, de le signaler en mairie, pour vérifier que celui-ci a été déclaré.

14. Questions diverses

→ Laura BEZANNIER demande si un conseil municipal est prévu avant la fin de l'année pour voter les tarifs. Monsieur le Maire répond qu'un conseil est prévu en décembre.

→ Laura BEZANNIER a eu une remarque d'un membre du conseil des sages s'interrogeant sur la continuité de cette instance. Monsieur le Maire répond que la nouvelle municipalité réfléchit à une nouvelle instance consultative.

→ Jackie FERRE demande si une commission « finances » et/ou « travaux » sera constituée. Monsieur le Maire répond que l'organisation future est en cours de réflexion.

→ Jackie FERRE constate qu'un regard devait être prévu au niveau des conteneurs lors des travaux d'enfouissement, rue du Chemin Doux. Réponse de Monsieur le Maire : la mairie vérifiera.

15. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 58.